

Syphax réfute

Accusée de « détournement de taxe carbone », Syphax Airlines parle d'une affaire montée en épingle et se défend de toute dissimulation.

Un article récent d'African Manager dresse un bilan bien sévère des pratiques comptables de Syphax Airlines. Le journaliste, présent en tant qu'actionnaire lors de l'Assemblée générale ordinaire de la compagnie aérienne tenue le 28 juin, y affirme notamment que Syphax Airlines « *détourne la taxe carbone en revenu* ». En effet, dans les pays de l'Union européenne, les compagnies aériennes sont collectrices de la taxe carbone qu'elles sont censées ensuite reverser aux pays concernés.

Contacté par nos soins, Mohamed Frikha réfute catégoriquement. « *Ma meilleure réponse à ces allégations sera les bénéfiques que nous annoncerons pour l'exercice 2014 de Syphax Airlines* », affirme-t-il. Pour le PDG de Syphax, la mauvaise foi du journaliste-actionnaire est manifeste puisque « *lors de l'AGO, il n'a émis aucune objection aux chiffres et comptes présentés, et il oublie de mentionner l'engagement de Syphax à se conformer aux observations du commissaire aux comptes* ». De plus, ajoute le PDG de Syphax, « *tous les chiffres et toutes les résolutions de l'AGO ont été rendus publics dans le journal La Presse de Tunisie* ».

Concernant cette fameuse taxe carbone, il reconnaît « *un dysfonctionnement* » dû essentiellement au manque d'expérience de la compagnie. Mais, confirme-t-il, « *nous paierons la taxe carbone et les autres taxes dans un délai raisonnable* ».

Dans un communiqué daté du 9 juin, la compagnie monte le ton en « *démentant avec fermeté les allégations mensongères distillées avec haine et mépris dans cet article truffé d'incohérences et de mauvaise foi* ». Avant de menacer : « *La direction de Syphax se réserve le plein droit d'attaquer en justice ce journaliste et tous ceux qui s'acharnent à vouloir porter préjudice à l'intégrité de la société et à ses dirigeants.* »

Ces mots dénotent de l'état d'esprit de Mohamed Frikha, qui pense qu'il est victime d'une « *cabale orchestrée par des concurrents en affaires au moment même où Syphax Airlines est sur le point de prouver sa viabilité* ».

Djerba suffoque

La société civile de Djerba appelle à une marche et un sit-in à l'aéroport dimanche 6 juillet pour protester contre l'inaction des autorités face à l'accumulation des ordures, malgré les promesses du gouvernement.

Les discours n'y peuvent rien. A Djerba comme ailleurs, la Tunisie croule sous les ordures. Pourtant, on y a cru l'espace d'une journée : le 23 juin, le Chef du gouvernement était monté au créneau pour déclarer « la guerre aux ordures ». On s'aperçoit aujourd'hui que les déclarations du gouvernement n'engagent que ceux qui les croient.

A Djerba, on attendait l'ouverture de la décharge de Guellala pour le 1er juillet. Elle est toujours fermée, et celle de Bouhamed aussi par la volonté de quelques individus. L'accumulation des ordures est devenue source de menace pour tous les habitants.

Faut-il, dans ces conditions, parler de tourisme ? Le sujet fait réagir René Trabelsi, patron du TO Royal First Travel : « *On s'inquiète pour nos familles à Djerba qui sont plus exposées aux dangers des ordures que les touristes, confinés dans les hôtels climatisés et bien entretenus* ». Avant de fustiger l'impuissance des autorités à appliquer la loi et à imposer l'ouverture des décharges d'ordures : « *Comme le disait feu Jalel Bouricha, les hôteliers pourraient créer leur propres décharges d'ordures avec le montant des taxes sur l'environnement qu'ils payent en une seule année* » conclut-il, amer.

Le gouvernement réussira-t-il cette fois à réagir plus rapidement et plus efficacement qu'à son habitude ? En attendant, des associations et un événement Facebook appellent à une marche de protestation et un sit-in de quelques heures, le 6 juillet, à l'aéroport de Djerba.



René Trabelsi, patron du TO Royal First Travel

Une feuille de route pour le MICE

La Directrice Générale de l'ONTT Wahida Djaït a tenu hier une première réunion avec des professionnels en vue d'établir une feuille de route pour le tourisme MICE.

Wahida Djaït, Directrice Générale de l'ONTT, a organisé hier une réunion avec des professionnels du tourisme d'affaires et du MICE (meetings, incentives, congress & events) en présence du Directeur Central du Marketing, Néji Ben Othman, et de la responsable de la cellule MICE au sein de l'ONTT, Rakia Tarifa. Ont participé à cette réunion Arslène Letaïef de l'agence Imagine, Nabil Sinaoui de l'hôtel Regency, ainsi que Lotfi Mansour, éditeur du guide spécialisé Tunisia Incentives & Meetings.

(sur la photo, de g. à droite : Rakia Tarifa, Arslène Letaïef, Nabil Sinaoui, Néji Ben Othman et Wahida Djaït)

Parmi les recommandations issues de cette réunion, on peut citer l'augmentation du budget de promotion consacré au MICE, la création d'une déclinaison MICE de la publicité nationale, ou encore une participation plus efficace aux principaux salons spécialisés.

Le but était d'établir les grandes lignes d'une future feuille de route pour le tourisme MICE. La Directrice Générale a annoncé la création prochaine d'une commission plus large qui se chargera de débattre de ces recommandations et de les peaufiner.

La réunion d'hier faisait suite à la **table ronde organisée par letourismemagazine.com** le 12 juin dernier en présence de Wahida Djaït. Celle-ci s'était alors engagée sur des réunions thématiques pour les questions évoquées ce jour-là par les professionnels participants.

Réouverture du Laico Hammamet

Après un long conflit social, l'hôtel Laico Hammamet rouvre ses portes avec un nouveau Directeur Général.

Le Laico Hammamet a rouvert ses portes après un conflit social qui a abouti au départ de deux cadres de l'hôtel (le Directeur Général et le Directeur financier) et de deux membres du personnel appartenant au syndicat de l'hôtel. Adel Ben Mabrouk (ex Yadis Djerba) est le nouveau Directeur Général de l'établissement.

L'hôtel a accueilli pour l'occasion la réunion annuelle des Directeurs généraux des hôtels Laico et Ledger. Il y a été question de la nouvelle stratégie de la chaîne, axée notamment sur l'augmentation de la satisfaction des clients par le lancement de la campagne "Sourire".

Adel Ben Mabrouk, nouveau Directeur Général du Laico Hammamet. La réunion annuelle des Directeurs généraux des hôtels Laico et Ledger.



FODEC : relance du Comité de gestion

La Ministre du Tourisme Amel Karboul met fin à la polémique en restituant au FODEC sa vocation et à son Comité de gestion, ses prérogatives.

Une réunion du Fonds de Développement de la Compétitivité du Tourisme (FODEC) s'est tenue aujourd'hui au ministère du Tourisme. Après un débat jugé « *très positif* » par Radhouane Ben Salah, président de la FTH, il ressort que le FODEC se basera dorénavant sur les seules décisions du Comité de gestion. Celui-ci se réunira « *autant de fois qu'il le faudra* », aurait dit la Ministre Amel Karboul.

Le deuxième résultat de cette réunion est que le FODEC ne financerait plus que les actions d'envergure en rapport direct avec sa vocation. Mme Karboul semble vouloir mettre fin au saupoudrage qui a régné jusque-là dans ce domaine.

Ainsi, et comme nous le souhaitions (voir **notre article**), le FODEC retrouve son fonctionnement légal tout en renouant avec sa vocation quant à la nature des actions financées.

Un “Droit de réponse” du ministère du Tourisme

Le ministère du Tourisme nous a adressé un “droit de réponse” qui nous laisse perplexes mais que nous publions intégralement...

Suite à notre article **“Pourquoi la FTAV se tait”**, nous avons reçu le “droit de réponse” suivant du ministère du Tourisme :

« Le ministère du Tourisme s'étonne de la teneur de l'article "Pourquoi la FTAV se tait" publié sur "Le Tourisme" le 19/06/2014.

« L'article mentionne qu'une enquête de l'Inspection générale du ministère est en cours concernant l'événement "Tounes Barcha" ; un événement organisé par la Fédération Tunisienne des agences de Voyages (FTAV) l'année dernière. Or, le ministère du Tourisme n'a aucune enquête en cours à ce sujet et dément toutes les allégations du magazine.

« D'autre part, l'article fait référence au Fonds de Développement de la Compétitivité du Tourisme (FODEC) et à l'octroi d'un financement pour des festivités liées au 50ème anniversaire de la FTAV. Selon le décret n°2005-2121 du 27 juillet 2005, "sont admis à solliciter le concours du fonds dans le secteur du tourisme, l'office national du tourisme tunisien, les fédérations professionnelles du tourisme et les établissements touristiques". Donc à ce jour, le FODEC octroie des subventions à qui de droit dans la transparence, la concertation et la loi en vigueur.

« L'auteur de l'article évoque aussi le rôle du Comité de Pilotage dont le rôle est consultatif selon la réglementation en place. En effet, l'article 7 du décret évoque que le rôle du Comité est de "proposer le programme d'utilisation des ressources du fonds et les projets de budgets relatifs aux actions de publicité et de promotion" dont seul le ministre est l'ordonnateur. »

Notre réponse :

FODEC : notre article ainsi que la loi parlent de Comité de gestion, et non de Comité de pilotage. Si le rôle du Comité de pilotage est consultatif, celui du Comité de gestion est, comme son nom l'indique, de gérer. La loi ne parle de « *comité de pilotage* » que « *pour le volet mise à niveau des hôtels* » (Art 10) avec une composition complètement différente de celle du Comité de gestion. Il suffit de lire la loi.

Sur le fond, l'article 1er de la loi limite les actions du FODEC au financement « *des actions publicitaires* », des « *primes accordées dans le cadre du programme de mise à niveau des établissements hôteliers* » et des « *études sectorielles et stratégiques proposées par le comité de gestion* ». Les festivités du 50e anniversaire de la FTAV ne relèvent, à notre sens, d'aucunes des actions citées par la loi. D'ailleurs, le nom complet de ce comité est « *Comité de gestion des programmes publicitaires et promotionnels* ». Encore une fois, il suffisait de lire la loi et de l'appliquer.

Tounes Barsha : si cette opération s'est en effet déroulée l'année dernière, on ne lui connaissait pas d'issue à l'arrivée de Mme Karboul. En effet, la FTAV demandait initialement une subvention de 130 000 DT, qu'une commission interne a jugée exagérée pour l'évaluer à environ 55 000 DT. Il s'en est suivi un arbitrage du ministère qui a conclu à la somme de 90 000 DT, et c'est cette somme qui a été soumise à l'Inspection générale du ministère dont le directeur est M. Karim B.M.

On apprend aujourd'hui par ce "Droit de réponse" du ministère que ce dossier ne présentait aucune anomalie. Que le ministère nous permette de penser le contraire, sinon qu'il nous donne des raisons de le croire.

Lotfi Mansour

Report des négociations sur l'Open Sky

Le Directeur Général de l'aviation civile, Hatem Moatameri, a indiqué que le troisième round des négociations avec l'Union européenne sur l'Open Sky ne se tiendra pas ce mois-ci comme prévu, mais est reporté au mois de septembre prochain.

Un report qui n'est pas le premier, et parions qu'il ne sera pas le dernier.

Tahar Khadraoui nommé personnalité suisse de l'année

Tahar Khadraoui, PDG du tour-opérateur Air Marin, fait partie des nominés de Suisse romande pour le Travel Personality Award du magazine Travel Inside.

Le Travel Personality Award décerné par notre confrère Travel Inside est déjà une institution en Suisse alémanique. Pour la première fois, il sera décerné en Suisse romande le 17 septembre à Lausanne, à la veille du TTW Romandie. 12 personnalités du voyage « *particulièrement méritantes* » sont nominées pour ce trophée et soumises aux votes des lecteurs de Travel Inside. Parmi celles-ci, on retrouve des patrons de grands T0, le DG de l'aéroport de Genève, l'ex patron d'Easy Jet Suisse ainsi que Tahar Khadraoui.

Le patron d'Air Marin s'est imposé dans cette short list grâce à son rang de premier T0 en Suisse romande sur la Tunisie, et au vu du développement qu'a connu son portefeuille de destinations, tant en court qu'en long-courrier.

FTAV : assemblée électorale reportée

Une décision du Tribunal de Tunis reporte les élections de la FTAV qui ne pourront se tenir avant le 11 juillet.

L'Assemblée Générale qui devait se tenir le 21 juin et réélire le président sortant de la FTAV est reportée par décision du tribunal de Tunis datée d'hier 19 juin (*voir copie ci-dessous*). Cette décision fait suite à une plainte déposée par des agences de voyages du Sud (Tozeur et Douz). Elle est prise en application des statuts de la FTAV qui stipulent que l'assemblée nationale ne peut se tenir qu'après le déroulement des assemblées et élections régionales, chose qui n'a pas été faite à Tozeur et à Douz.

L'AG de la FTAV ne pourrait donc se tenir avant le 11 juillet, date fixée par le tribunal pour statuer sur la plainte des agences plaignantes. Jusqu'à cette date et à partir de la fin de ce mois, la FTAV se retrouve de fait sans direction.

Une fronde des agences du Sud

A moins d'une entente pour une direction collégiale, la FTAV pourrait se voir imposer un administrateur judiciaire. Joint par téléphone, Mekki Marzougui (fédération régionale de Douz) parle d'une fronde des agences de voyages du Sud contre « *la main mise sur la FTAV* » de la part de l'actuel président.

Les agences contestataires revendiquent, toujours selon M. Marzougui, une révision des nouveaux statuts de la FTAV « *faits sur mesure* » par l'actuel président, Mohamed Ali Toumi, pour « *permettre son maintien à la tête de la fédération* ». Ils revendiquent également un audit comptable et financier de la FTAV depuis 2011, date de l'élection de Mohamed Ali Toumi.

La Secrétaire Générale de la FTAV, Nadia Ktata, admet la légitimité de toute contestation, tout en s'étonnant : « *Pourquoi ces contestataires n'ont-ils pas présenté de liste concurrente pour les élections de demain ?* ». Avant d'affirmer qu'« *il s'agit en fait de quatre agences, dont trois viennent de nous envoyer des excuses* ». Mekki Marzougui parle, lui, d'une vingtaine d'agences contestataires.

سوفيق التوماس رئيس مجلس مطايرتف
مدينت مطاميع الأستاذ الطاهر بنى اللاتين
مدينت 23 نخبج مرسلية سوتس .
المدينت عليه : الخيامعة التوماس لولالة الأستاذ
والساجتة " في س. م. ق .
اللائن مقرها ب 3 نخبج العادي بويرة
سوتس .

19 جوان 2014

رئيس الكتبة
علي الكروبي

سأه على ذلك فإن رئيس الجمهورية التونسية بأمره وبأذن
سائر العدول المتأهلين من بلادنا هذا إن طلب منهم ذلك
و السوكسلاء التوماس سوتس و كسلاء التوماس سوتس
بأن يساهموا في ذلك و سائر التوماس سوتس التوماس سوتس
بالإضافة إلى توماس في توماس سوتس سوتس التوماس سوتس
قانونية و التوماس ذلك أعطي هذا .

Pourquoi la FTAV se tait

Le président de la FTAV a au moins deux raisons de ne pas mécontenter le ministère du Tourisme.

Si le président de la FTAV se fait plus discret que son homologue de la FTH vis-à-vis du ministère du Tourisme, ce n'est ni par conviction, ni par une quelconque stratégie de la FTAV, il le fait simplement pour ménager ses

intérêts propres.

En effet, Mohamed Ali Toumi est toujours suspendu aux résultats de l'enquête de l'Inspection générale du ministère du Tourisme sur les 90 000 dinars octroyés au pseudo événement "Barsha" organisé par le même Toumi (lire **"Trois vérités sur M. Toumi"**). Nous nous garderons de commenter cette affaire avant la fin de l'Inspection du ministère.

L'autre raison du mutisme de M. Toumi est que la Ministre a accepté de financer 50% des dépenses du 50ème anniversaire de la FTAV. Troupes folkloriques et colloque international sur l'Open Sky vont coûter au FODEC (Fonds de soutien à la compétitivité du tourisme) 112 500 dinars. L'accord de principe en a été donné par la Ministre Karboul sans l'avis du Comité de gestion du Fonds qui est le seul organe de décision comme le stipule la loi (voir décret n°2005-2124 du 27 juillet 2005).

Dans sa demande de soutien financier adressée à la Ministre du Tourisme où il « *sollicite la haute bienveillance* » de celle-ci, Mohamed Ali Toumi se fait non seulement obséquieux mais aussi ignorant de la loi. Un président de la FTAV digne et informé aurait écrit : « Nous vous prions de bien vouloir réunir le Comité de Gestion afin de... ».

A suivre...

LM
